Guide de la RENTRÉE

2025 /2026

Sturlevr an DISTRO-SKOL

- Espace famille
- Inscriptions scolaires
- Accueils périscolaires
- Restauration scolaire
- Accueils de loisirs

www.hennebont.bzh

Henbont
Hennebont

Sommaire
Taolenn

Espace famille ..... p. 4

Infos pratiques ..... p. 7

Inscriptions scolaires ..... p. 8

Accueils périscolaires ..... p. 10

Restauration scolaire ..... p. 12

Accueils de loisirs ..... p. 14

Espace famille
Korn ar familhoù

Un portail numérique - « L'Espace Famille » - est à votre disposition pour faciliter les démarches administratives.

Cet Espace famille vous permet de planifier et réserver les activités de votre enfant :

- Pour la restauration scolaire des écoles publiques
- Pour les accueils périscolaires des écoles publiques
- Pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances

Vous y trouverez :

- Les plannings de réservation pour les jours de présence souhaités
- Une possibilité de simulation des coûts des activités et services selon votre quotient familial
- **Une messagerie qui vous permet d'échanger avec le secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune de la Ville**
- Une interface pour déclarer votre quotient familial CAF en ligne

Pour accéder à l'Espace famille

Connectez-vous à l'adresse suivante :
https://portail-hennebont.ciril.net

Vos identifiants vous seront remis par le secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune lors de la première inscription, une fois la fiche de renseignements dûment complétée.

Inscriptions Enskrivadurioù

Accueils périscolaires - Restauration scolaire - Accueils de loisirs

Une inscription en 2 étapes

1 La création du dossier au moyen de la fiche de renseignements. Elle doit être complétée et retournée au secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune accompagnée de la copie des pages de vaccination du carnet de santé. Les données de la fiche de renseignements seront automatiquement reconduites pour les années suivantes, et ce tant que vos enfants seront inscrits à une activité péri ou extrascolaire. Tout changement dans les informations transmises est à signaler au secrétariat.

2 La réservation aux activités Accueils périscolaires / Restauration scolaire / Accueils de loisirs via l'Espace famille (https://portail-hennebont.ciril.net) à l'aide des identifiants qui vous seront donnés par le secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune.

Il vous sera demandé de renseigner votre numéro d'allocataire CAF pour ajuster les tarifs qui vous seront appliqués (voir page suivante).

Modalités de paiement Modoù da baeiñ

À réception de l'avis de sommes à payer du Trésor Public par voie postale, vous pouvez procéder au règlement selon les modalités suivantes :

- **Par virement** à l'ordre du Trésor Public dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur l'avis des sommes à payer
- **Par prélèvement automatique** : mandat de prélèvement (disponible au secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune) accompagné d'un RIB
- **Par Internet** via la plateforme sécurisée PayFip, accessible depuis le site de la Ville et depuis l'Espace famille
- **En chèque** à la Trésorerie de Lorient en joignant le talon de paiement détachable de votre avis des sommes à payer
- **Par paiement de proximité** auprès des buralistes partenaires (liste sur le site https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite). Règlement par carte bancaire ou en espèce (montant inférieur à 300 €)

Calcul du quotient Jediñ ar rannad

Vous êtes allocataire de la CAF :

- La déclaration et la mise à jour de votre quotient familial sont simplifiées grâce à la télétransmission automatique de vos données CAF.
- Pour ce faire, connectez-vous à votre Espace famille. Dans la rubrique « Mon dossier », cliquez sur « Déclarer mon quotient » et suivez les instructions.
- Le quotient familial enregistré sera valable jusqu'au 31 août 2026. Sans démarche de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué.

Vous n'êtes pas allocataires de la CAF :

Vous devrez transmettre au secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune :

- votre dernier avis d'imposition
- le justificatif des prestations familiales versées par les organismes autres que la CAF (MSA)

Le service pourra ainsi calculer votre quotient familial selon le mode de calcul de la CAF :

$$\frac{\text{1/12e des revenus annuels + prestations familiales du mois de la demande}}{\text{2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus}}$$

Pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) , il sera compté une part au lieu d'1/2.

Pratique ! Ken aes ha tra !

- Une borne connectée est disponible au centre socioculturel Jean Ferrat pour vous aider à accéder à l'Espace famille.
- Le secrétariat de la Direction Parcours de l'Enfant et du Jeune reste à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.

Semaine scolaire Sizhuniad-skol

	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méri-dienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 - 8h45	8h45 - 12h *(prise en charge des enfants par les enseignants dès 8h35)*	12h - 13h45	13h45 - 16h30 *(prise en charge des enfants par les enseignants dès 13h35)*	16h30 - 19h

Le mercredi les enfants n'ont pas classe, un accueil de loisirs est organisé par la Ville (voir page 14).

Calendrier des vacances scolaires Deiziadur ar vakañsoù-skol

Rentrée scolaire	Reprise des cours : lundi 1er septembre 2025
Vacances de Toussaint	Fin des cours : samedi 18 octobre 2025 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 14 février 2026 Reprise des cours : lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 11 avril 2026 Reprise des cours : lundi 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	Vendredi 15 mai 2026 : pas d'accueil de loisirs
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2026

Source : www.education.gouv.fr, sous réserve de modification

Inscriptions scolaires
Enskrivadurioù er skolioù

Ecoles publiques Skolioù publik

Chaque enfant est inscrit dans son école de rattachement selon l'adresse de domiciliation de ses responsables légaux. Six écoles publiques sont réparties sur la commune :

- Ecole primaire du Talhouët..... 02 97 36 25 76
- Ecole primaire de Langroix 02 97 36 88 94
- Ecole primaire Pierre et Marie Curie..... 02 97 36 14 93
- Ecole maternelle Paul Eluard..... 02 97 36 29 06
- Ecole élémentaire Paul Eluard..... 02 97 36 22 23
- Ecole primaire Jean Macé..... 02 97 36 12 16

Pour connaître votre école de rattachement et y inscrire votre enfant, vous devez vous adresser au secrétariat de la Direction Parcours de l'Enfant et du Jeune muni(e) des pièces suivantes(*) :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, ...)

L'admission définitive se fera ensuite auprès de la direction de l'école de votre périmètre.

(*) Deux commissions de dérogation du périmètre scolaire ont lieu chaque année en juin et août. Toute demande de dérogation doit être formulée par écrit en joignant les justificatifs motivant votre requête.

Ecoles privées Skolioù prevez

Hennebont compte 4 écoles primaires privées (maternelles et élémentaires) :

- Notre Dame du Vœu 02 97 36 22 79
- Saint Joseph du Guiriel 02 97 36 21 02
- Saint Félix Kerlois 02 97 36 51 71
- Saint Gilles.....02 97 36 25 29

Les inscriptions, qui ne sont pas soumises au périmètre scolaire, s'effectuent directement auprès des écoles.

Enseignement bilingue Kelenn divyezhek

Classe bilingue Français-Breton

Dans le cadre de la charte Ya d'ar Brezhoneg, la Ville souhaite valoriser et développer la pratique de la culture et de la langue bretonnes. L'enseignement bilingue en milieu scolaire constitue un des piliers de l'essor de la langue et de la culture bretonne.

La scolarisation des enfants en filière bilingue (français-breton) est assurée :

Dans les écoles publiques :

- Écoles Paul Eluard (maternelle et élémentaire)
- École primaire Jean Macé

Dans les écoles privées :

- École Saint Félix Kerlois
- École Saint Gilles

Ya d'ar Brezhoneg !

Accueils périscolaires du matin et du soir (écoles publiques)
Degemeroù troskol da vintin ha d'abardaez (Skolioù publik)

Modalités d'accueil Modoù degemer

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville peuvent être accueillis durant les temps périscolaires dans leur école.

Le matin

Arrivée à 7h15 :

- Écoles Paul Éluard ..... maternelle 02 97 85 09 64 / élémentaire 02 97 85 06 77
  > accueil à l'école Paul Éluard élémentaire
- École primaire Jean Macé ..... maternelle 02 97 36 28 68 / élémentaire 02 97 85 00 04
  > accueil sur le site périscolaire élémentaire
- École primaire P. et M. Curie... maternelle 02 97 59 62 84 / élémentaire 02 97 36 54 92
  > accueil sur le site périscolaire élémentaire
- École du Talhouët 02 97 36 17 42
  > accueil à l'école du Talhouët
- École de Langroix..... 02 97 36 89 63
  > accueil à l'école de Langroix

Arrivée à 7h30 :

- Les enfants sont accueillis sur le site périscolaire de leur école
- Pour l'école Paul Eluard maternelle, l'accueil est organisé en élémentaire

Le soir

- Les enfants inscrits sont pris en charge par l'accueil périscolaire de leur école dès la fin de la classe
- Un goûter leur est servi
- L'accueil est assuré jusqu'à 19h
- Pour l'école Paul Eluard maternelle, l'accueil est organisé en élémentaire

Pénalité en cas de retard après 19h

En cas de récupération de votre enfant après 19h, un avertissement vous sera transmis pour rappel des horaires et sensibilisation à l'impact d'un retard. Suite à ce courrier, tout nouveau retard sera facturé 10 €.

ATTENTION, la réservation des accueils périscolaires doit se faire 48 heures (hors weekend) avant le jour souhaité et avant 9h30.

Par exemple :
> l'inscription pour le jeudi doit être réalisée le mardi avant 9h30
> l'inscription pour l'accueil du lundi matin doit être faite avant le jeudi matin 9h30 de la semaine précédente.

Quotients et tarifs Rannadoù ha prizioù

Tarifs à compter du 1er septembre 2025

Tranches	Quotient familial CAF	Matin		Soir	
		7h15 - 8h30	7h30 - 8h30	16h30 - 18h	16h30 - 19h
1	de 0 à 371	1,79 €	1,43 €	1,69 €	2,11 €
2	de 372 à 475	1,95 €	1,56 €	1,77 €	2,22 €
3	de 476 à 600	2,09 €	1,67€	1,87 €	2,34 €
4	de 601 à 820	2,30 €	1,84 €	2,00 €	2,51 €
5	de 821 à 1076	2,63 €	2,10 €	2,20 €	2,75 €
6	de 1077 à 1457	2,91 €	2,32 €	2,37 €	2,96 €
7	plus de 1458	3,13 €	2,51 €	2,50 €	3,12 €
Extérieurs		3,73 €	2,98 €	2,97 €	3,71 €

Restauration scolaire
Pretierezh-skol

Un prestataire de restauration collective, assure la préparation des repas servis aux enfants pendant la pause méridienne et les accueils de loisirs.
Le marché conclu avec ce prestataire repose sur des exigences qualitatives élevées : 50% de produits de qualité dont 30% de produits biologiques. Chaque jour, au-delà de la réglementation en vigueur, la Ville d'Hennebont propose, lors de la réservation, le choix entre un menu « du jour » ou un menu « végétarien ».
L'ensemble des éléments du menu réservé sera servi aux enfants et ne pourra faire l'objet d'une adaptation particulière hors Projet d'Accueil Individualisé.

Projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I), la société de restauration confectionne des menus adaptés. Aussi, il est essentiel que les familles concernées anticipent leurs réservations 15 jours avant.

Ecoles publiques Skolioù publik

Quotients et tarifs

Depuis septembre 2023, la ville d'Hennebont met en œuvre une tarification progressive afin de réduire les effets de seuil générés par les tranches de quotients familiaux (QF). Le principe est de déterminer le prix de la restauration en multipliant le QF de la famille par le taux correspondant à l'activité : **Prix du repas = QF x Taux.**

Quotient familial CAF	Tarifs
de 0 à 371	0,70 €
de 372 à 475	QF x 0,00325
de 476 à 600	QF x 0,00355
de 601 à 820	QF x 0,00385
de 821 à 1479	QF x 0,00392
plus de 1479	5,80 €
Extérieurs	6,35 €

Quelques exemples :

- *Un enfant issu d'un foyer ayant un QF de 300 (inférieur à 371)* ➡ *se verra appliquerle tarif seuil de :* ***0,70 €***
- *Un enfant issu d'un foyer ayant un QF de 400* ➡ *se verra appliquer un tarif de :* ***400 x 0,00325 = 1,30 €***
- *Un enfant issu d'un foyer ayant un QF de 625* ➡ *se verra appliquer un tarif de :* ***625 x 0,00385 = 2,41 €***
- *Un enfant issu d'un foyer ayant un QF de 1 600 (supérieur à 1480)* ➡ *se verra appliquer un tarif plafond de :* ***5,80 €***

ATTENTION, la réservation de la restauration scolaire doit se faire 48 heures (hors weekend) avant le jour souhaité et avant 9h30.
Par exemple, l'inscription pour le repas du lundi midi doit être faite avant le jeudi matin 9h30 de la semaine précédente.

Ecoles privées Skolioù prevez

Aide à la restauration

- La Ville apporte une aide pour les élèves hennebontais qui fréquentent les services de restauration des écoles privées du 1er degré.
- Elle correspond à la différence entre le prix appliqué dans l'école privée et celui qui serait appliqué dans une école publique.
- Elle est directement versée aux établissements scolaires à la fin de chaque trimestre en fonction des repas pris par votre (vos) enfant(s).
- Pour en bénéficier, il est nécessaire de compléter le formulaire transmis par l'école à la rentrée. Ce formulaire doit être retourné au secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune avant le 30 septembre, accompagné de l'attestation de quotient familial CAF.

Accueils de loisirs
Degemer dudi

Modalités d'accueil Modoù degemer

Les enfants sont accueillis sur 3 sites selon leur niveau scolaire :

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'accueil sera organisé :

- pour les enfants de maternelle : à l'accueil de loisirs de Curie Maternelle (02 97 59 62 84)
- pour les enfants du CP au CE2 : à la Ferme du Merdy (02 97 36 36 25)
- pour les enfants de CM1 et CM2: à l'accueil de loisirs Jean Macé (02 97 85 00 04)

Horaires d'accueil et de départ des enfants :

Les horaires

- Matin : de 7h30 à 9h30
- Avant le déjeuner : 12h
- Après le déjeuner : 13h30
- Fin de journée : de 17h à 19h

Les périodes

- Mercredi : journée ou 1/2 journée (avec ou sans repas)
- Petites vacances : journée ou 1/2 journée (sans repas). ⚠ Pas d'accueil au Pont de l'Ascension.
- Vacances d'été : journée uniquement

Pénalité en cas de retard après 19h

En cas de récupération de votre enfant après 19h, un avertissement vous sera transmis pour rappel des horaires et sensibilisation à l'impact d'un retard. Suite à ce courrier, tout nouveau retard sera facturé 10 €.

Les programmes d'activités peuvent être consultés sur le site de la Ville : www.hennebont.bzh

ATTENTION, la réservation de l'activité doit se faire le jeudi, la semaine précédant la présence de l'enfant et avant 17h.

Tarifs à compter du 1er septembre 2025

Aucun « supplément sortie » n'est ajouté aux tarifs ci-dessous.

	Tranches	Quotient familial (CAF)	Journée avec repas	1/2 journée avec repas [1]	1/2 journée sans repas [2]
Mercredis & vacances scolaires	Tranche 1	de 0 à 371	5,07 €	2,84 €	2,23 €
	Tranche 2	de 372 à 475	6,28 €	3,75 €	2,54 €
	Tranche 3	de 476 à 600	7,45 €	4,62 €	2,84 €
	Tranche 4	de 601 à 820	11,30 €	6,99 €	4,32 €
	Tranche 5	de 821 à 1076	13,65 €	8,75 €	4,89 €
	Tranche 6	de 1077 à 1457	16,05 €	10,55 €	5,50 €
	Tranche 7	plus de 1458	17,84 €	11,90 €	5,94 €
	Extérieurs	-	35,63 €	21,08 €	14,56 €

[1] mercredis uniquement
[2] pour les mercredis et petites vacances uniquement

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
Evit gouiet hiroc'h e c'hellit monet e darempred get :

Le secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune

Sekretouriezh Renerezh Hentad ar Vugale hag ar Yaouankiz

02 97 36 39 16
contact.dpej@mairie-hennebont.fr

Accueil du lundi au vendredi
8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
(sauf mardi matin : fermeture au public)
Degemer a Lun da Wener
8e30 - 12e / 1e30 - 5e30
(nemet d'ar Meurzh vintin : serr e vez d'an dud)

Centre socioculturel Jean Ferrat
15 rue Gabriel Péri - 56700 Hennebont
Greizenn sokiosevenadurel Jean Ferrat
(15 straed Gabriel Péri - 56700 Henbont)

www.hennebont.bzh

@villehennebont

Réalisation : Service communication - Ville d'Hennebont
Mairie - 13 place Maréchal Foch - CS 80130 - 56704 HENNEBONT Cedex
02 97 85 16 16 - contact@mairie-hennebont.fr
Impression : Concept Imprimerie (Hennebont). Tirage : 200 ex. Août 2025

Henbont
Hennebont

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Morbihan
MORBIHAN
msa santé famille retraite services